

Pour répondre à certaines problématiques de circulation, liées à la vitesse notamment, la mairie a missionné le cabinet d'ingénierie spécialisé dans l'aménagement du territoire ID CiTé pour réaliser une étude sur l'ensemble de la commune. L'objectif : permettre une cohabitation apaisée entre les différents modes de déplacement et faciliter la mixité des usages, surtout dans les rues où il est difficile de créer des aménagements spécifiques pour les cyclistes.

## LA « VILLE APAISÉE », QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le concept de « ville apaisée » rassemble l'ensemble des aménagements matériels et pédagogiques mis en place pour pacifier la mobilité au sein d'un même espace urbain : il donne aux usagers un sentiment de calme et de sécurité. Sa mise en œuvre permet de tendre à une cohabitation sereine pour tous, en incitant à privilégier les modes de déplacements doux. On trouve donc naturellement dans les « villes apaisées » des voies cyclables et piétonnes sécurisées mais aussi des zones à vitesse modérée.

## VITESSE MODÉRÉE EN EXPÉRIMENTATION : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Dans le cadre de la mise en place du dispositif à visée éducative, des « zones 30 » seront expérimentées sur la majorité des voies et secteurs de la commune, mais pas toutes ! D'ici juin, la démarche se traduira concrètement par la matérialisation de marquages au sol pour repérer les entrées et sorties de zones 30 km/h ou 50 km/h. Des contrôles informatifs et pédagogiques pourraient être engagés en vue de répertorier les retours d'expériences des usagers. Un important travail préparatoire a été mené par les élus de la commission des travaux et le bureau d'études afin d'aboutir à une hiérarchisation des rues selon leur fréquentation et d'établir un schéma des « zones apaisées ». Celui-ci définit les périmètres concernés par le plan de modération des vitesses. À terme, le dispositif permettra de conforter les zones 30 existantes et de les étendre à tout le territoire aggloméré afin d'engendrer une réduction générale de la vitesse des automobilistes en ville et en secteur péri-urbain.



## CONCERTATION PUBLIQUE

La Ville propose une réunion publique d'information jeudi 21 mars à 19h à la salle polyvalente du Trinquet à Soorts-Hossegor. Elle souhaite également, dans les semaines qui suivent, associer les habitants à l'élaboration de la démarche par le biais de deux ateliers participatifs : le premier sera animé par le bureau d'étude ID CiTé, le second par les élus, les techniciens et le bureau d'études.

### Hôtel de Ville

18 avenue de Paris, 40150 Soorts-Hossegor  
05 58 41 79 10 | [accueil-mairie@hossegor.fr](mailto:accueil-mairie@hossegor.fr)  
[www.soorts-hossegor.fr](http://www.soorts-hossegor.fr)

### Contact

Justine Gabbiani  
[communication@hossegor.fr](mailto:communication@hossegor.fr)  
06 08 84 80 83